

# ETUDES ENVIRONNEMENTALES

**861 bd Maréchal Leclerc  
06 360 EZE**

## **MISSION D'ASSISTANCE POUR UN DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE (SESSION PRINTEMPS)**

### **& ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 SIMPLIFIEE**



#### **PITCH IMMO**

51 avenue Simone VEIL  
06 200 NICE

**Contact : M. Maxime POPESCU**  
Responsable de programmes

#### **AFFAIRE N° 2203-E14Q2-006**

Date(s) d'intervention : mars 2022  
Date d'édition du rapport : mars 2022

**AUTEURS : Régis LE REUN**  
Email : [regis.lereun@socotec.com](mailto:regis.lereun@socotec.com)

#### **SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire**

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex  
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France  
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - [www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

## SOMMAIRE

<b>1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. METHODOLOGIES D'INVENTAIRE .....</b>	<b>7</b>
2.1. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE .....	7
2.2. FLORE ET HABITATS NATURELS .....	7
2.3. FAUNE .....	7
2.4. SYNTHESE DES EFFORTS DE PROSPECTION .....	10
<b>3. RECENSEMENT DES ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
3.1. ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE .....	11
3.2. ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE NON REGLEMENTAIRE .....	19
3.3. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) .....	22
<b>4. RESULTATS DES INVENTAIRES NATURALISTES .....</b>	<b>25</b>
4.1. PRESENTATION DES HABITATS RENCONTRES.....	25
4.2. RECHERCHE SPECIFIQUE DE LA NIVEOLE DE NICE .....	36
4.3. RECENSEMENT DE LA FAUNE.....	37
<b>5. SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS.....</b>	<b>44</b>
<b>6. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>46</b>
<b>7. EVALUATION SOMMAIRE DES IMPACTS POTENTIELS.....</b>	<b>47</b>
7.1. INCIDENCES TEMPORAIRES DU PROJET LIEES AUX TRAVAUX .....	47
7.2. INCIDENCES PERMANENTES DU PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION .....	47
<b>8. PISTES DE REFLEXION .....</b>	<b>48</b>
8.1. PRIORISER LES MESURES D'EVITEMENT .....	48
8.2. INTEGRER LES MESURES DE REDUCTION DANS LA DEFINITION DU PROJET.....	49
8.3. DEFINIR LES MESURES COMPENSATOIRES .....	50
<b>9. EVALUATION SOMMAIRE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LES SITES ET ESPECES DU RESEAU NATURA 2000 .....</b>	<b>51</b>
9.1. INCIDENCES POTENTIELLES .....	51
9.2. APPLICATION DE MESURES ET IMPACTS RESIDUELS. ....	51
<b>10. CONCLUSION .....</b>	<b>52</b>
<b>11. ANNEXES .....</b>	<b>53</b>
11.1. ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES .....	53

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation (fond IGN) .....	5
Figure 2 : Vue aérienne du site étudié .....	6
Figure 3 : Localisation des zonages écologiques à portée réglementaire dans un rayon de 10 km .....	12
<b>Figure 4 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Rivière » (DOCOB) .....</b>	<b>15</b>
Figure 5 : Photos de la Nivéole de Nice en fleur et en fruits (Source : DOCOB site Natura 2000 ZSC FR9301568 « Corniches de la Rivière ») .....	16
Figure 6 : Photos du Phyllodactyle d'Europe et du Spéléropès (ou Spéléomante) de Strinati, espèces Natura 2000 .....	17
Figure 7 : Localisation des zonages écologiques non réglementaires recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude.....	20
Figure 8 : Déclinaison de la TVB par sous-trames (Guide trame verte et bleue, Région AuRA, 2020) .....	23
Figure 9 : Eléments des continuités écologiques au droit et aux abords de la zone d'étude (DREAL PACA SRCE-TV) .....	24
Figure 10 : Cartographie des habitats naturels et artificiels recensés au droit et aux abords de la zone d'étude .....	27
Figure 11 : Localisation des arbres gîtes potentiels et/ou remarquables pour les chiroptères.....	41
Figure 12 : Plan masse projet (mars 2022) .....	46

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références et informations cadastrales .....	4
Tableau 2 : Conditions d'intervention .....	10
Tableau 3 : Liste des zonages écologiques à portée réglementaire dans un rayon de 10 km .....	11
Tableau 4 : Principales espèces de flore remarquable au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera » .....	16
Tableau 5 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II et IV de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera » .....	17
Tableau 6 : Liste des zonages écologiques non réglementaire recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude .....	19
Tableau 7 : Identification des habitats naturels et artificiels au sein de la zone d'étude et aux abords .....	26
Tableau 8 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Matorral à Olivier et Lentisques .....	28
Tableau 9 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Taillis .....	30
Tableau 10 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein de la Yeuseraie .....	31
Tableau 11 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Boisement d'Oliviers et de pins noirs .....	32
Tableau 12 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des abords des cours d'eau .....	33
Tableau 13 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des bosquets .....	34
Tableau 14 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des sentiers .....	36
Tableau 15 : Statuts de protection et de conservation des mammifères terrestres présents .....	37
Tableau 16 : Espèces d'oiseaux recensées et statuts de protection en période de migration et de nidification précoce .....	40
Tableau 17 : Listing des arbres gîtes potentiels pour les Chiroptères au sein du site .....	42
Tableau 18 : Hiérarchisation des enjeux écologiques .....	44

## 1. LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

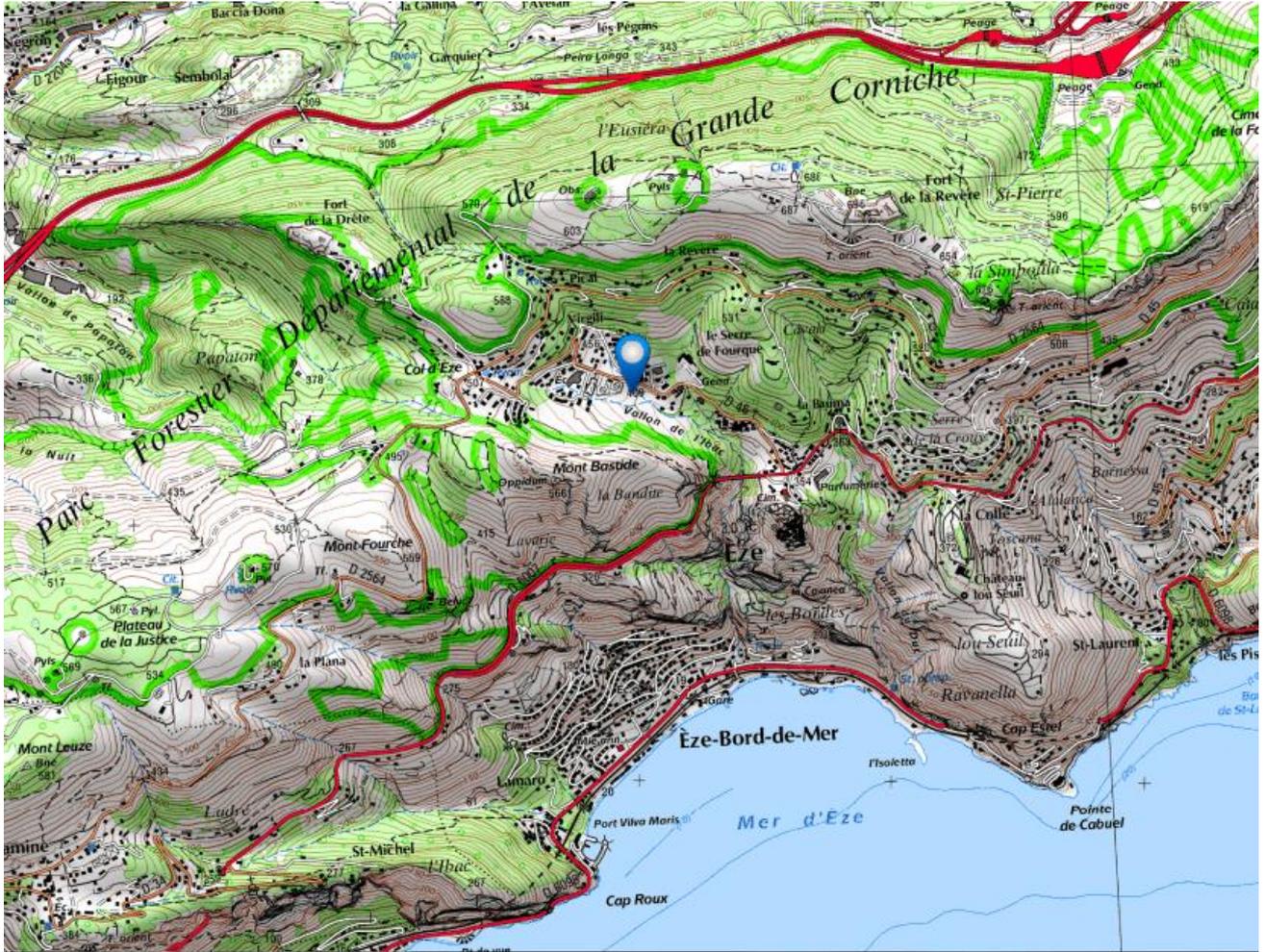
La mission concerne la création d'un projet d'habitation sur la commune d'Eze dans le département des Alpes-Maritimes (06). L'assiette foncière globale du projet est d'environ 8 000 m<sup>2</sup> (0,8 ha).

La zone considérée pour l'étude, incluant les abords immédiats de l'assiette foncière, représente quant à elle environ 1 ha.

Les références et informations générales des terrains étudiés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

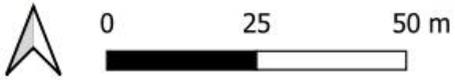
**Tableau 1 : Références et informations cadastrales**

<b>Département</b>	Alpes maritimes (06)
<b>Commune</b>	Eze (06 360)
<b>Superficie de la zone d'étude</b>	1 ha environ
<b>Référence(s) cadastrales</b>	<b>PLUi Métropole Nice Côte d'Azur</b> Section : AK Parcelles : 8, 79, 93, 94, 236, (237) et parcelles non vectorisées
<b>Coordonnées en Lambert 93</b> (au centre des terrains)	X : 1 050 687 m Y : 6 302 336 m
<b>Contexte urbanistique</b>	Parcelle « naturelle » enclavée dans les quartiers urbains denses discontinus.



**Légende :**  
 Zone d'étude

Figure 1 : Plan de situation (fond IGN)



**Légende :**

Périmètre d'étude

 Immédiat

 Étendu

**Figure 2 : Vue aérienne du site étudié**

## 2. METHODOLOGIES D'INVENTAIRE

### 2.1. Définition du périmètre d'étude

Afin d'évaluer au mieux les enjeux écologiques du site, plusieurs périmètres sont étudiés :

- Le périmètre immédiat, correspondant aux parcelles concernées par le projet ;
- Le périmètre étendu, comprenant les abords immédiats amont de la zone d'étude ;
- Le périmètre éloigné, d'un rayon de 5 à 10 km autour des parcelles étudiées, permettant de replacer le site dans son contexte environnemental (étude des sites d'intérêt écologique, des inventaires précédents...).

### 2.2. Flore et habitats naturels

L'étude des habitats naturels s'attache à décrire les milieux naturels par l'intermédiaire de relevés floristiques ou relevés phytocénologiques. Ces relevés portent sur l'enveloppe du projet.

Ainsi, pour chaque milieu homogène, une évaluation du cortège floristique est menée en décrivant l'abondance de chaque espèce rencontrée par l'intermédiaire de transects. Les relevés floristiques ne sont pas exhaustifs, mais sont réalisés de manière à définir les habitats présents.

L'analyse des relevés de chaque synusie permet de définir des syntaxons phytosociologiques rapportés aux types d'habitats appropriés du code Corine Biotope de niveau 2 voire 3 et, le cas échéant, à son code EUNIS.

Chaque habitat fait l'objet d'une description portant sur les espèces végétales caractéristiques voire remarquables, son état de conservation, sur son fonctionnement et d'éventuelles menaces et le cas échéant sur les modalités de gestion le concernant (gestion sylvicole ou pastorale). Une évaluation de sa patrimonialité est également réalisée en se référant aux habitats de la directive Habitats - Faune - Flore.

La restitution cartographique (numérisation) des habitats est basée sur la nomenclature Corine Biotope. Cette dernière permet de déterminer un recouvrement surfacique propre à chaque habitat.

### 2.3. Faune

#### **2.3.1. Mammifères terrestres**

Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble du site par l'intermédiaire de transects en privilégiant les biotopes adaptés.

Une attention particulière a été apportée à la recherche de traces (empreintes, poils, crottes, restes de repas...) au droit des différents habitats présents.

### **2.3.1. Chiroptères**

#### Recherche de gîtes potentiels

Une première évaluation visuelle des différents arbres présents et du bâti existant au droit du projet a été réalisée. Cette dernière vise à déterminer si les éléments épigés du site sont propices aux Chiroptères.

En fonction des observations réalisées, la présence potentielle de gîtes à Chiroptères est ainsi déterminée.

### **2.3.2. Avifaune**

#### Migration prénuptiale et nidification précoce

La méthode des transects a été retenue afin d'inventorier les espèces susceptibles d'utiliser lors des phases de migration et de nidification. Ces transects sont associés à des points d'écoute opportunistes basés sur la méthode des Indices Ponctuel d'Abondance (IPA), non applicable ici. Les comportements observés sont notifiés et rapprochés des codes ATLAS afin de statuer sur un potentiel caractère nicheur des individus.

### **2.3.3. Insectes**

#### **2.3.3.1. Lépidoptères**

Les prospections ont été effectuées à l'avancée, en privilégiant les zones à essences florales herbacées ou arbustives.

L'identification a été faite à vue (observation directe ou détermination à l'aide de jumelles) ou par la capture de l'individu (avec un filet adapté) avec relâcher immédiat.

#### **2.3.3.2. Odonates**

Les prospections ont été effectuées à l'avancée, en privilégiant les zones à essences florales herbacées ou arbustives, en l'absence de points d'eau sur l'emprise du projet.

L'identification a été faite à vue (observation directe ou détermination à l'aide de jumelles) voire par la capture de l'individu (avec un filet adapté) suivi d'un relâcher immédiat. En cas de doute sur la détermination, des clichés photographiques ont été réalisés avec détermination ultérieure à l'aide de supports bibliographiques adaptés.

#### **2.3.3.3. Orthoptères**

Les prospections ont été effectuées à l'avancée sur chaque milieu rencontré en privilégiant les zones herbacées. L'identification a été réalisée au chant (stridulation) et par capture des individus puis relâché immédiat.

#### **2.3.3.4. Coléoptères saproxylophages**

La recherche d'arbres remarquables pouvant offrir des potentialités d'accueil pour les chiroptères a également permis de réaliser les investigations visant à identifier les arbres morts ou sénescents.

Une inspection minutieuse de la surface des troncs à la recherche d'indices de présence ou d'individus a ensuite été effectuée (présence de trous caractéristiques). Une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- présence de trous d'entrée/sortie,
- présence de fèces (crottes de larves) dans le terreau ou la sciure,
- présence de larves, imagos, restes d'adultes (prédation des pics),
- présence de terreau propice au développement larvaire.

Les indices de présence recherchés concernent plus particulièrement les taxons faisant l'objet de mesures de protection et/ou de conservation à savoir : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) plus particulièrement.

#### **2.3.4. Amphibiens**

Les investigations ont été adaptées au cycle de vie de ces espèces (phase terrestre, phase aquatique). Elles ont consisté, dans un premier temps, à identifier les habitats d'espèces (points d'eau et structures paysagères pertinentes) afin de cibler si nécessaire les prospections à effectuer en période de reproduction notamment.

Concernant la phase terrestre, la détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables. Dans ce but, un passage crépusculaire a été réalisé.

#### **2.3.5. Reptiles**

Les investigations ont consisté à réaliser des transects au niveau des habitats et micro-habitats favorables à ces espèces aux heures les plus chaudes. Elles visaient à contacter les individus venant s'exposer au soleil (thermorégulation).

La détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables.

## 2.4. Synthèse des efforts de prospection

Les conditions météorologiques et la favorabilité à la recherche des taxons étudiés sont présentées dans le tableau ci-après.

Printemps
  Eté
  Automne
  Hiver

L'efficacité des investigations est subordonnée à plusieurs paramètres et plus particulièrement aux conditions météorologiques, à la période d'intervention et aux cycles biologiques des taxons recherchés.

Dans le cadre de cette étude, en tenant compte de ces principaux paramètres, les conditions d'intervention sont pondérées comme ci-après.

**Tableau 2 : Conditions d'intervention**

	17 et 18 mars 2022
<b>Conditions météorologiques</b>	<b>Absence de vent</b> <b>Absence de précipitations, temps clair</b> <b>T : 0 à 10 °C</b>
<b>Flore</b>	Acceptables
<b>Habitats</b>	Acceptables
<b>Mammifères terrestres</b>	Acceptables
<b>Chiroptères</b>	- <i>(Recherche de gîtes)</i>
<b>Oiseaux</b>	Favorables <i>Migration / nidification précoce</i>
<b>Amphibiens</b>	Acceptables
<b>Reptiles</b>	Acceptables
<b>Insectes</b>	Défavorables

### 3. RECENSEMENT DES ZONAGES D'INTERET ECOLOGIQUE

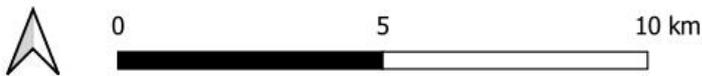
L'étude de ces différents zonages permet d'appréhender la qualité écologique de la zone étudiée au regard des milieux naturels d'intérêt patrimoniaux situés au droit ou à proximité des terrains.

#### 3.1. Zones d'intérêt écologique réglementaire

Les zonages à portée réglementaire présents dans un rayon de 10 km autour du site sont détaillés dans le tableau et la figure ci-dessous.

**Tableau 3 : Liste des zonages écologiques à portée réglementaire dans un rayon de 10 km**

Type de zonage	Référence	Nom	Milieux	Intérêts	Distance au projet
Natura 2000 ZSC	FR9301567	Vallée du Carei - collines de Castillon	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, Pelouses sèches, Steppes	Richesse floristique, Chiroptères, Amphibiens, Reptiles, Lépidoptères, Mollusques	9 km NE
	FR9301995	Cap Martin	Mer, Bras de mer	Mammifères marins, Coraux	7,5 à E
	FR9301996	Cap Ferrat	Mer, Bras de mer	Mammifères marins, Coraux	1,2 km S
	FR9301569	Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, Forêts caducifoliées	Patrimoine faunistique, floristique et géomorphologique	8,5 km O
	FR9301568	Corniches de la Riviera	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, Pelouses sèches, Steppes	Richesse floristique, Amphibiens, Reptiles, Lépidoptères	43 m S et 75 m N
Arrêtés de protection de Biotope (APPB)	FR3800803	Falaises De La Riviera	Falaises, Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	Richesse floristique, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens	644 m S et 1,1 km E
	FR3801050	Vallons obscurs en rive gauche de la basse vallée du Var	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, Pelouses sèches, Steppes	Flore protégée, Géomorphologie, Microclimat	8,6 km O



**Légende :**

-  Zone d'étude
-  Rayon de 10 km
-  Sites Natura 2000 - Directive Habitats (ZSC,SIC)
-  Sites Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)
-  Arrêtés de protection de biotope

**Figure 3 : Localisation des zonages écologiques à portée réglementaire dans un rayon de 10 km**

Le zonage d'intérêt écologique à portée réglementaire « Corniches de la Riviera », la plus proche, est localisée à 43 m au Sud et 75 m au Nord de la zone d'étude. Celle-ci est présentée plus en détail dans le paragraphe suivant.

### **3.1.1. ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera »**

Située à l'est de Nice, cette zone intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillés frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat.

Ce site possède des milieux très remarquables de l'étage thermo-méditerranéen, très rare en France : la série de végétation du Caroubier est climacique en France uniquement entre Nice et Menton. On y observe des stades de dégradation de cette série très intéressants (groupements à Euphorbe arborescente).

Au sein du périmètre ZSC, les habitats d'intérêt communautaire recouvrent 584 hectares soit 36% de la superficie du site. En cumulant tous les habitats, communautaires et non communautaires, on observe que 71% de la surface de la ZSC est couverte par des milieux forestiers (37%) et des milieux arbustifs (34%). Les milieux herbacés ne couvrent que 11%, indiquant qu'une marge d'amélioration est possible pour réouvrir certains milieux. A noter également une forte proportion (11%) des milieux artificiels, compte tenu du caractère péri-urbain du site. Enfin, les zones humides sont quasi-inexistantes et les milieux cultivés relativement rares.

Libellé retenu (cf. fiches habitats, carte)	Statut	Code EUR28 - cahiers d'habitats	Libellé N2000-EUR28	Libellé cahiers d'habitats	Code CORINE BIOTOPES	Libellé CORINE BIOTOPES	Surface ZSC	Surface zone étude hors ZSC
<b>HABITATS COTIERS</b>								
« Rochers côtiers soumis aux embruns »	IC	1240-1	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	Végétation des fissures des falaises calcaires	18.22	Groupements des falaises méditerranéennes	8 ha	8 ha
<b>HABITATS HUMIDES</b>								
« Herbiers de Characées »	IC	3140-1	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	22.44	Tapis immergés de Characées	0,01 ha	-
« Communautés de petites bryophytes tufigènes des cascades »	IC-PR	*7220-1	*Sources pétifiantes avec formations de travertins	*Communautés des sources et suintements carbonatés	54.121	Sources d'eaux dures	0,3 ha	0,3 ha
<b>HABITATS FORESTIERS</b>								
« Bois d'Oliviers et Caroubiers »	IC	9320-2	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	Peuplements à Oléastre, Lentisque et Caroubier e la Côte d'Azur	45.1	Forêts d'Oliviers et de Caroubiers	28 ha	5,4 ha
« Pinèdes thermophiles littorales »	IC	9540-3.2	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Peuplements littoraux de Pin d'Alep et Oléastre du thermoméditerranéen supérieur	42.84	Forêts de Pins d'Alep provenço-iguriennes	70 ha	46 ha
« Pinèdes mésoméditerranéennes de Pin maritime »	IC	9540-1.4		Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes sur substrats calcaires ou dolomitiques	42.823	Forêts de Pins mésogéens franco-italiennes	87 ha	32 ha
« Yeuseraies rupicoles »	IC	9340-9	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Yeuseraies à Genévrier de Phénicie des falaises continentales	45.31	Forêts de Chênes verts	16 ha	13 ha
« Yeuseraies à Frêne à fleur »	IC	9340-7		Yeuseraies à Frêne à fleurs	45.319	Forêts de Chênes verts Illyriennes	171 ha	192 ha
« Yeuseraies matures »	IC	9340-1		Yeuseraie mature à Épipactis à petites feuilles	45.31	Forêts de Chênes verts	-	1,5 ha
« Ostryaies riveraines »	IC	92A0-8	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Ostryaies à Mélisque à une fleur des vallons encaissés des Alpes Maritimes	44.64	Galerias de Charmes Houblon	2,5 ha	4,2 ha
<b>HABITATS ROCHEUX</b>								
« Rochers et falaises calcaires thermophiles »	IC	8210-1	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Falaises calcaires méditerranéennes thermophiles	62.1111	Falaises calcaires ibéroméditerranéennes	45 ha	61 ha
« Rochers et falaises calcaires thermophiles à ballote »	IC	8210-7		Falaises calcaires mésoméditerranéennes à supraméditerranéennes du Sud-Est	62.13	Falaises calcaires des Alpes ligures et des Apennins	7 ha	20 ha
« Falaises calcaires mésophiles »	IC	8210-7		Falaises calcaires mésoméditerranéennes à supraméditerranéennes du Sud-	62.13	Falaises calcaires des Alpes ligures et des Apennins		

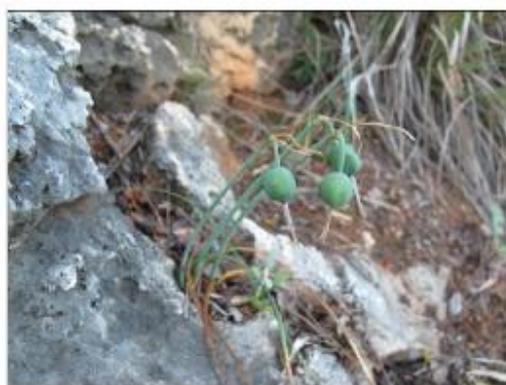
Libellé retenu (cf. fiches habitats, carte)	Statut	Code EUR28 - cahiers d'habitats	Libellé N2000-EUR28	Libellé cahiers d'habitats	Code CORINE BIOTOPES	Libellé CORINE BIOTOPES	Surface ZSC	Surface zone étude hors ZSC
« Éboulis calcaires thermophiles »	IC	8130-1	Éboulis ouest méditerranéens et thermophiles	Éboulis calcaires et calcaire-marneux des Préalpes et de Bourgogne	61.311	Éboulis à <i>Stipa calamagrostis</i>	2,3 ha	22 ha
« Grottes »	IC	8310-1	Grottes non exploitées par le tourisme	Grottes à chauves-souris	65	Grotte	Environ 10 grottes	Environ 25 grottes
« Grottes »	IC	8310-2		Habitat souterrain terrestre	65	Grotte		
<b>HABITATS AGRO-PASTORAUX</b>								
« Pelouses à Brachypode rameux, annuelles et bulbeuses »	IC-FR	*6220-1	Parcours substepaniques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes	34.511	Gazons du <i>Brachypodietum retusi</i>	53 ha	109 ha
« Pelouses xérophiles rases à annuelles »	IC-FR	*6220-2		Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes	34.513	Groupements méditerranéens annuels des sols superficiels	5,5 ha	6,6 ha
« Fourrés thermophiles à Euphorbe arborescente »	IC	5330-1	Fourrés thermo-méditerranéens et pré-désertiques	Fourrés thermophiles méditerranéens à Euphorbe arborescente	32.22	Formations à Euphorbes	57 ha	82 ha
« Pelouses calcicoles méso-xérophiles »	IC	6210-35	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Pelouses méso-xérophiles montagnardes provençales et ligures	34.3264	Mesobromion provençal	30 ha	49 ha
« Matorral à <i>Juniperus oxycedrus</i> »	IC	5210-1	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Junipérais à Genévrier oxycède	32.131	Matorral arborescent à <i>Juniperus oxycedrus</i>	-	12 ha

**Figure 4 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera » (DOCOB)**

On observe au sein de ces habitats une grande richesse floristique avec près de 130 espèces patrimoniales, dont au moins 17 espèces protégées. On retrouve notamment un site d'importance mondiale pour la conservation de la Nivéole de Nice, espèce rare et endémique qui concentre ici près de 70 % de ses effectifs mondiaux. C'est la seule espèce végétale d'intérêt communautaire (DH Annexe II), connue dans la ZSC.



Nivéole de Nice en fleur. Nice, 06 - 2013



Nivéole de Nice en fruit. Peille, 06 - 2013

**Figure 5 : Photos de la Nivéole de Nice en fleur et en fruits (Source : DOCOB site Natura 2000 ZSC FR9301568 « Corniches de la Rivière »)**

Sinon, il existe près de 130 espèces patrimoniales, réparties sur plus de 7 000 stations. Au moins 17 espèces sont protégées aux niveaux national ou régional.

**Tableau 4 : Principales espèces de flore remarquable au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Rivière »**

Taxons patrimoniaux observés dans le cadre de cette étude	Statut	données « historiques » (avant 1950)	données « anciennes » (1950-1999)	données récentes (après 2000)	Biodiv 2013
<i>Andropogon distachyos</i> L.		X	X	X	X
<i>Anthyllis barba-jovis</i> L.	PN	X	X	X	X
<i>Aristolochia paucineris</i> Pomel		X			X
<i>Atractylis cancellata</i> L.	PN	X	X	X	X
<i>Ballota frutescens</i> (L.) J.Woods	PR	X	X	X	X
<i>Brassica montana</i> Pourr.	PR, LR1	X	X	X	X
<i>Centaurea leucophaea</i> subsp. <i>controversa</i> (Briq. & Cavill.) Kerguélen	PR, LR1	X	X	X	X
<i>Ceratonia siliqua</i> L.	PN	X	X	X	X
<i>Chamaerops humilis</i> L.	PN, LR1	X	X	X	X
<i>Cheilanthes acrostica</i> (Balb.) Tod.		X	X	X	X
<i>Cneorum tricoccon</i> L.	PR	X	X	X	X
<i>Coronilla valentina</i> L. subsp. <i>valentina</i>	PR	X	X	X	X
<i>Echium calycinum</i> Viv.	LR1	X	X	X	X
<i>Fritillaria involucreta</i> All.		X			X
<i>Hyacinthoides italica</i> (L.) Rothm.		X	X	X	X
<i>Malva wigandii</i> (Alef.) M.F.Ray (= <i>Lavatera maritima</i> Gouan)	PN	X	X	X	X
<i>Legousia falcata</i> (Ten.) Fritsch					X
<i>Lilium pomponium</i> L.	DH5	X	X	X	X
<i>Limonium cordatum</i> (L.) Mill.	PN	X	X	X	X
<i>Moehringia sedoides</i> (Pers.) Cumino ex Loisel.	PR, LR1	X		X	X
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti subsp. <i>bertolonii</i> (= <i>Ophrys aurelia</i> P.Delforge & Devillers-Tersch.)	PN	X	X	X	X
<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>saratoi</i> (E.G.Camus) R.Soca, 2001	PN	X		X	X
(= <i>Ophrys saratoi</i> E.G. Camus) (= <i>Ophrys drumana</i> P. Delforge)					
<i>Ranunculus garganicus</i> Ten.	PN, LR1	X		X	X
<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri	PR	X	X	X	X
<i>Sesleria argentea</i> (Savi) Savi		X	X	X	X
<i>Stachys ocymastrum</i> (L.) Briq.	PN	X	X	X	X

**Légende :**

PN = protection nationale / PR = protection régionale PACA / DH5 : annexe 5 directive Habitats

LR1 = Livre rouge 1 : « espèces menacées en France »

L'enjeu herpétologique du périmètre Natura 2000 « Corniches de la Riviera » est de première importance avec la présence avérée de 13 espèces de reptiles/amphibiens, dont 2 espèces N2000 pour lesquelles le site présente un enjeu de conservation de niveau national, le Phyllodactyle d'Europe et le Spéléropès de Strinati.



Figure 6 : Photos du Phyllodactyle d'Europe et du Spéléropès (ou Spéléomante) de Strinati, espèces Natura 2000

L'ensemble des espèces de reptiles et amphibiens DH2, et des autres espèces patrimoniales, présentes au sein de la ZSC est repris dans le tableau synthétique ci-dessous. Rappelons que toutes les espèces de reptiles et amphibiens sont protégées sur le territoire national.

Tableau 5 : Liste des espèces inscrites à l'annexe II et IV de la directive « Habitats-Faune-Flore » recensés au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera »

Présence	Noms français	Noms scientifiques	PN	DH2	DH4	LRF	Liste ZNIEFF PACA	Sources
<b>AMPHIBIENS</b>								
1	Spéléropès de Strinati	<i>Speleomantes strinati</i>	X	X	X	NT	R	I
1	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X			LC		I
1	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X		X	LC		I
<b>REPTILES</b>								
1	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	X		X			I
1	Tarente de maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	X			LC		I
1	Phyllodactyle d'Europe	<i>Euleptes europaea</i>	X	X	X	VU	D	I
1	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X		X			I
1	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	X			LC		I
1	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	X			LC		I
1	Hémidactyle verruqueux	<i>Hemidactylus turcicus</i>	X			NT	R	I
1	Couleuvre d'esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	X		X	LC		I
2	Seps strié	<i>Cladocis striatus</i>	X			LC		B
3	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	X			VU	R	BD

**Présence sur le site :**

0 : non présente  
 1 : présence  
 2 : à confirmer  
 3 : potentielle

**Sources :**

B : bibliographie  
 I : inventaires Natura 2000 (2012-2013)  
 BD : base de données CEN PACA

**PN= Protection Nationale :** Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

**DH2 =** Annexe 2 de la Directive européenne "Habitats" de 1992

**DH4 =** Annexe 4 de la Directive européenne "Habitats" de 1992

**LRF = Liste Rouge Française.** UICN France, MNHN & SHF. 2008. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Reptiles et Amphibien de France métropolitaine. Dossier de presse. Paris.

CR = en danger critique d'extinction

EN = en danger

VU = vulnérable

NT = quasi menacée

C = préoccupation mineure en France

DD = données insuffisantes, statut indéterminé

**ZNIEFF :** D: Déterminante; R: Remarquable

Une autre ZSC, le « Cap Ferrat » est localisé à moins de 1,5 km du site, cependant elle n'intéresse pas la zone d'étude du fait qu'elle ne soit composée uniquement de milieux marins.

### **3.1.2. Réserves Naturelles Nationales ou Régionales**

Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est présente dans un rayon de 10 km autour du site étudié.

### **3.1.3. Arrêtés de protection de biotope**

Deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sont présents dans un rayon de 10 km autour du site étudié. Il s'agit des « Vallons obscurs en rive gauche de la basse vallée du Var » mis en vigueur pour protéger le biotope d'espèces végétales protégées, ainsi que des sites remarquables par leur richesse et leur originalité floristique, leur géomorphologie et leur microclimat.

Le second APPB s'intitule « Falaises de la Riviera ». Cet arrêté a été mis en vigueur afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction des espèces protégées comme la Nivéole de Nice, le Tichodrome échelette ou encore le Spéléomante de Strinati.

### 3.2. Zones d'intérêt écologique non réglementaire

Les espaces naturels d'intérêt écologiques sans portée réglementaires sont renseignés ci-après.

**Tableau 6 : Liste des zonages écologiques non réglementaire recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude**

Type de zonage	Nom	Référence	Distance au projet
ZNIEFF I	Grande corniche et plateau de la justice	930020140	Partiellement incluant
	Libac - baou roux	930020132	1,4 km S
	Plateau Tercier - la lare - cime de rastel	930020134	1,6 km N
	Tête de chien	930020133	2,3 km E
	Vallons de magnan, de Vallières et de saint-roman	930020436	9,1 km O
	Gorges du paillon	930020136	8,6 km N
	Mont Agel	930016621	4,5 km NE
	Mont Farghet - col de Braus	930020139	8,6 km N
	Collines de Rappalin et de la Coupière	930020149	9,2 km NE
	Adrets de Fontbonne et du mont gros	930012619	4,6 km O
	Mont Alban - mont Boron	930012617	4,3 km SO
ZNIEFF II	Cap ferrat	930020443	5 km S
	Le vallon de Saint-Pancras	930020448	8,4 km O
	Cap martin	930012618	9,1 km O
	Sainte-Agnès	930020138	9,2 km NE
	Forêt de blausasc	930020152	3,9 km N
	Chaîne de férion - mont Cima	930012627	9 km au NO
	Mont vinaigrier - observatoire	930020151	3,7 km O
	Mont chauve	930012615	6,2 km NO
	Mont macaron - mont de l'ubac	930020444	4,4 km NO



**Légende :**

-  Zone d'étude
-  Rayon de 10 km
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

**Figure 7 : Localisation des zonages écologiques non réglementaires recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude**

La ZNIEFF I 930020140 « Grande corniche et plateau de la justice », dans laquelle la zone d'étude est incluse est décrite ci-après.

### **3.2.1. ZNIEFF I 930020140 « Grande corniche et plateau de la justice »**

Le paysage est constitué de plateaux sommitaux bordés de versants plus ou moins abrupts et les différents monts présentent un vaste panorama qui va de l'Estérel à Monaco. Cette zone est d'un intérêt naturaliste majeur. Trois étages de végétation se succèdent du thermo-méditerranéen au supra-méditerranéen.

La végétation thermo-méditerranéenne est bien développée sur les adrets, avec les fourrés arbustifs à Euphorbe arborescente (*Euphorbia dendroïdes*) de l'*Oleo sylvestris Ceratonion siliquae*, dans lesquels se rencontrent le Caroubier (*Ceratonion siliqua*) et le Palmier nain (*Chamaerops humilis*), les falaises thermophiles du *Campanulo macrorhizae Asplenietum glandulosi* (*Asplenion glandulosi*).

Les ubacs les mieux conservés sont couverts par la yeuseraie à Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*) du *Fraxino ornus Quercion ilicis*, dans laquelle le frêne à fleurs présente ici un développement très important, avec des peuplements luxuriants qui ne s'observent nulle part ailleurs dans les Alpes Maritimes. De nombreuses espèces déterminantes sont actuellement confirmées dans ce périmètre. Parmi celles-ci, on trouve par exemple l'Andropogon à deux épis (*Andropogon distachyos*), la Coronille de Valence (*Coronilla valentina*), le Diss (*Ampelodesmos mauritanicus*), le Chou des montagnes (*Brassica montana*), la Camélee (*Cneorum tricoccon*), la Nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*) ou l'Ophrys de Bertoloni (*Ophrys bertolonii*).

Le cortège faunistique est constitué de 24 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 9 sont déterminantes. Les **mammifères** sont représentés par deux espèces déterminantes de chiroptères, le Grand murin (*Myotis myotis*) et le Petit murin (*Myotis blythii*). Plusieurs espèces remarquables sont également présentes comme le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) et le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*).

L'**avifaune nicheuse**, ou probablement nicheuse, est représentée chez les rapaces par le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), une espèce déterminante, le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) dont un couple nicheur est installé sur le site, le Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), l'Autour des Palombes (*Accipiter gentilis*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Les passereaux s'illustrent localement par la présence du Monticole bleu (*Monticola solitarius*), oiseau nicheur rupicole remarquable, d'affinité méditerranéenne, se rencontrant dans les zones de falaises et d'escarpements rocheux, les gorges, les ruines, les garrigues claires rocailleuses, jusqu'à 1 600 m d'altitude ou la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce remarquable dont il existe les couples les plus proches de la mer du département des Alpes Maritimes.

Les espèces de **reptiles** et d'**amphibiens** remarquables sont sensiblement les mêmes que celles cités dans la ZSC « Corniches de la Riviera » incluent le Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*), espèce déterminante rare et très localisée, inféodée au substrat rocheux et le le Spélerpès de Strinatii (*Speleomantes strinatii*), également appelé Hydromante, espèce remarquable peu abondante.

Les **arthropodes** patrimoniaux sont quant à eux représentés par plusieurs cortèges. Chez les **coléoptères** citons quatre espèces déterminantes : les Carabiques (*Duvalius montisageli*), espèce cavernicole endémique du département des Alpes Maritimes et le *Hypotyphlus aubei*, espèce endémique de Provence, le charançon (*Meira vauclosiana*) (= *Peritelus vauclosianus*), espèce endémique des Préalpes du Sud dont la sous espèce stierlini est endémique des Alpes Maritimes où elle est présente dans quelques stations, et le staphylin *Leptotyphlus ochsi*.

Parmi les **lépidoptères**, citons la présence de l'Hespérie à bandes jaunes (*Pyrgus sidae*), espèce déterminante d'affinité méditerranéenne orientale, qui affectionne les pelouses sèches et boisements clairs thermophiles et dont la chenille vit sur des potentilles (*Potentilla hirta* et espèces proches), le Sablé de la luzerne (*Polyommatus dolus*), espèce déterminante dont la sous espèce dolus est endémique de Provence et peuple les chênaies claires, lisières et pelouses où croissent ses plante hôtes des sainfoins (*Onobrychis ssp.*) et la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), espèce remarquable d'affinité ouest méditerranéenne, protégée en France, liée aux friches, garrigues et boisements clairs où se développent ses plantes hôtes (*Dorycnium pentaphyllum*, *Onobrychis ssp.*, *Lotus ssp.*). Enfin, signalons la présence du Scorpion italien (*Euscorpium italicus*), espèce déterminante de Chactidés, d'affinité orientale, présente en France uniquement dans le

département des Alpes Maritimes et se rencontrant de préférence sous les pierres, dans les garrigues, dans les fentes des murailles.

### 3.3. Trame verte et bleue (TVB)

#### 3.3.1. Approche conceptuelle

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, plus ou moins large, continue ou non, qui relie des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, Réserve Naturelle, Zones NATURA 2000, cours d'eau, zones humides...). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

On les classe généralement en trois types principaux :

- **Structures linéaires** : haies, chemins et bords de chemin, cours d'eau et leurs rives, etc.,
- **Structures en « pas japonais »** : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges, mares, bosquets,
- **Corridor paysager** : corridor constitué d'une mosaïque d'habitats et /ou de paysages jouant différentes fonctions (zones de repos, nourrissage, abris...) pour l'espèce en déplacement.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. Il s'agit d'un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce à la qualité du maillage de celui-ci.

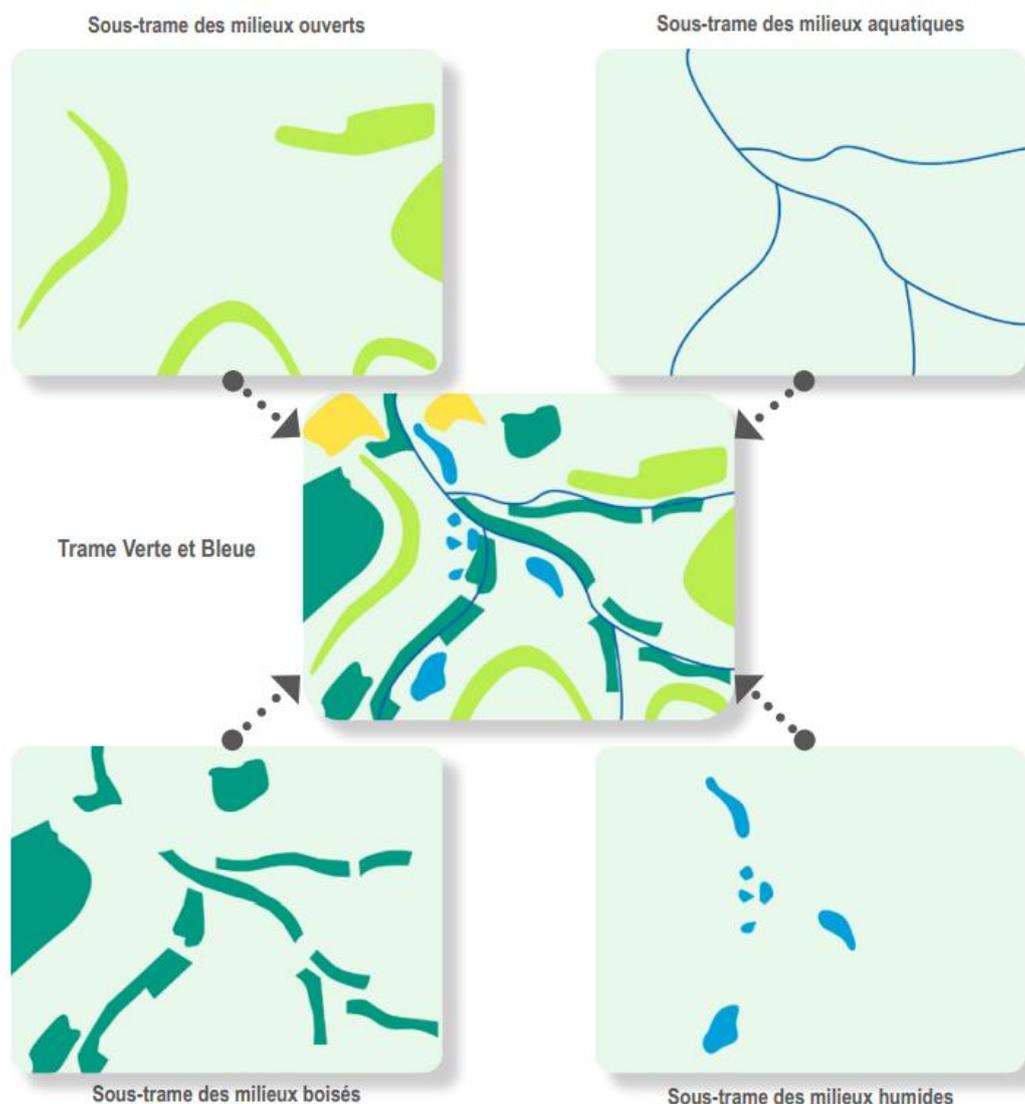


Figure 8 : Déclinaison de la TVB par sous-trames (Guide trame verte et bleue, Région AuRA, 2020)

### **3.3.2. Contexte régional**

Le 07 août 2015, la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) a précisé et renforcé le rôle planificateur de l'institution régionale, en créant le SRADDET - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Ce document d'orientation, approuvé en région le 15 octobre 2019, est chargé d'organiser la stratégie régionale à moyen et long termes (2030 et 2050) en définissant des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires.

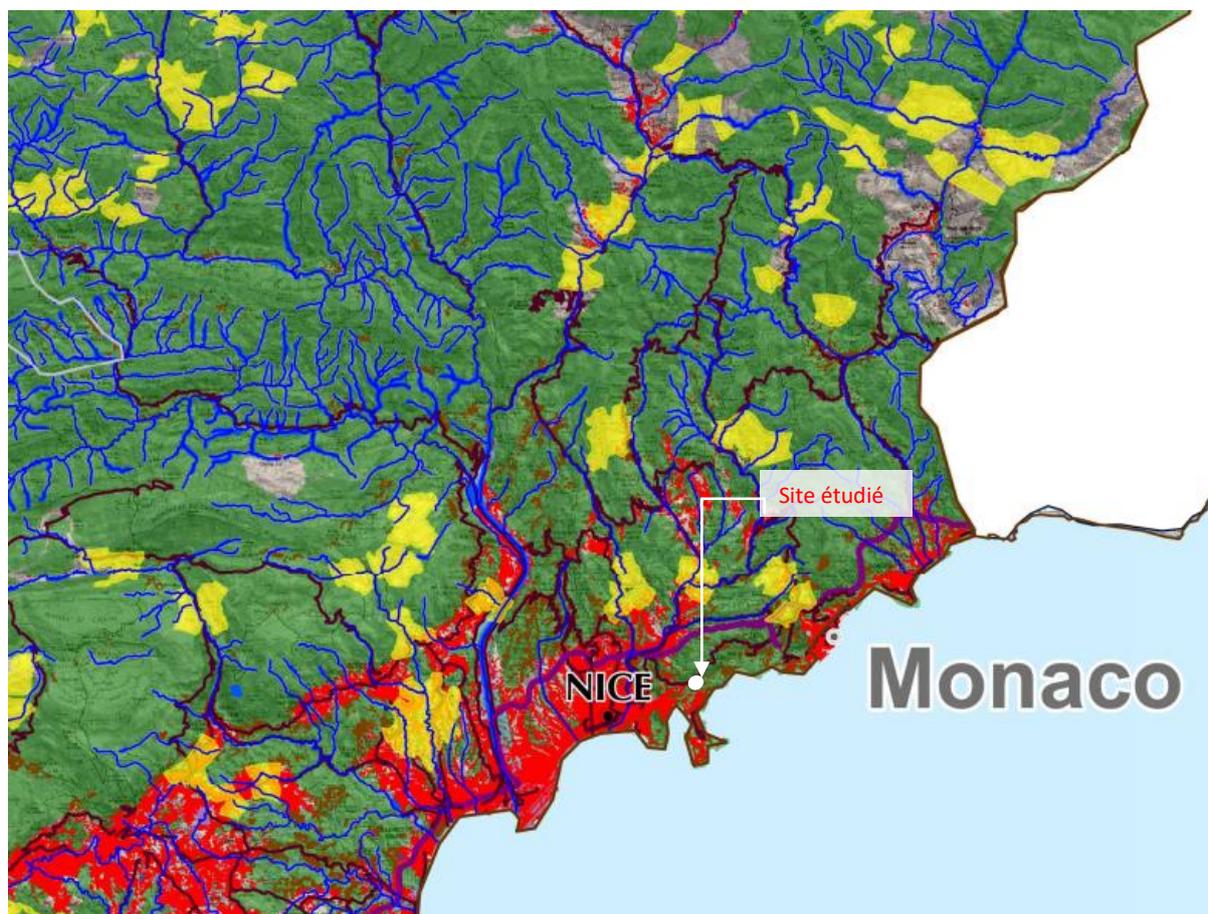
La loi NOTRe prévoit que le SRCE soit intégré au SRADDET.

### **3.3.3. Contexte local**

D'après les planches cartographiques des continuités écologiques intéressant l'emprise du projet, les terrains étudiés sont inclus au sein d'un réservoir de biodiversité dont on ne connaît pas la sous-trame.

Bordés par une zone d'habitations assez regroupées au Nord, les terrains et leurs abords observent la proximité de parcelles non-construites, au Sud, recouvertes du même type de végétation qu'au droit de la zone d'étude. Ce sont des milieux ouverts avec une végétation herbacée voire buissonnante.

Les terrains étudiés ne sont pas situés à proximité de grands axes routiers qui pourraient constituer des éléments fragmentant pour les continuités écologiques.



### Éléments de la Trame Verte et Bleue régionale

#### Trame verte

 Réservoir de biodiversité

 Corridor écologique

#### Trame bleue

 Réservoir et

 Corridor écologique

#### Occupation du sol

 Espace artificialisé

 Espace de fonctionnalité des cours d'eau

#### Réseau routier

 Type autoroutier

 Liaison régionale

#### Limites administratives :

 Chef-lieu de département

 Limite de région

 Limite de département

Figure 9 : Éléments des continuités écologiques au droit et aux abords de la zone d'étude (DREAL PACA SRCE-TVB)

## 4. RESULTATS DES INVENTAIRES NATURALISTES

### 4.1. Présentation des habitats rencontrés

Dans le cadre de ce diagnostic, plusieurs milieux ont été recensés au droit des terrains étudiés. Ces derniers font l'objet d'une caractérisation selon le système d'interprétation CORINE Biotopes (CB) et EUNIS. Ils sont également rapportés, le cas échéant, aux habitats d'intérêt communautaire renseignés dans les cahiers d'habitats Natura 2000.

Le tableau ci-après présente les différents habitats rencontrés au sein de l'assiette foncière du projet en mars 2022. La carte proposée ci-après permet de les localiser.

Tableau 7 : Identification des habitats naturels et artificiels au sein de la zone d'étude et aux abords

Habitats CORINE Biotopes	Cor.	Habitats EUNIS	Natura 2000	Surfaces			
				Immédiat	Étendu		
<b>Landes, fruticées et prairies</b>							
32.12	=	F5.12	Matorrals à <i>Olea europaea</i> et <i>Pistacia lentiscus</i>	-	-	2 487 m <sup>2</sup>	-
32.12 x 31.8F	=	F5.12 x G5.62	Matorrals à <i>Olea europaea</i> et <i>Pistacia lentiscus</i> à Prébois mixtes	-	-	752 m <sup>2</sup>	-
34	#	E1	Pelouses sèches	-	-	354 m <sup>2</sup>	-
31.8E	=	G5.71	Taillis	-	-	404 m <sup>2</sup>	97 m <sup>2</sup>
24.16	=	C2.5	Eaux courantes temporaires	~ 3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	250 ml	65 ml
<b>Forêts et boisements</b>							
~ 45.315	=	~G2.1215	Chênaies à Chêne vert des plaines corses	~ 9340-7	Yeuseraie à Frêne à fleurs	774 m <sup>2</sup>	673 m <sup>2</sup>
45.1 x 42.6	=	G2.4 x G3.5	Boisements à <i>Ceratonia siliqua</i> et <i>Olea europea</i> et <i>Pinus nigra</i>	~ 9320 x -	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i> x -	3 066 m <sup>2</sup>	256 m <sup>2</sup>
<b>Paysages artificiels</b>							
87.2	>	E5.12	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	-	-	119 m <sup>2</sup>	-
85.14 x 87.2	>	I2.11 x E5.12	Parterres, tonnelles et massifs d'arbustes des jardins publics x Communautés rudérales	-	-	1 269 m <sup>2</sup>	419 m <sup>2</sup>
87.2	/	H5.61	Sentier	-	-	372 m <sup>2</sup>	134 m <sup>2</sup>
86	>	J6	Dépôts de déchets	-	-	-	35 m <sup>2</sup>

**LEGENDE**

~ Habitat proche mais fortement dégradé ou résiduel

**Cor. Correspondances CB / EUNIS :**

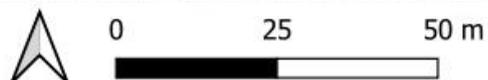
= L'unité CB est équivalente à l'unité EUNIS

&lt; L'unité CB est incluse dans l'unité EUNIS

&gt; L'unité CB contient l'unité EUNIS

# Une partie de l'unité CB est contenue dans une partie de l'unité EUNIS

/ Aucune correspondance exacte



### Légende :

Périmètre d'étude

 Immédiat

 Étendu

Typologies d'habitats

 CB 32.12 - Matorral à Oliviers et Lentisques

 CB 32.12 x 31.8F - Matorral à Oliviers et Lentisques x Fourrés mixtes

 CB 34 - Pelouse calcaire sèche

 CB 31.8E - Taillis

 CB ~45.315 - Yeuseraie de frênes à fleurs

 CB 45.1 x 42.6 - Boisement d'oliviers et de pins noirs

 CB 87.2 - Cabane délaissée

 CB 85.14 x 87.2 - Parterre de fleurs, avec arbres et avec bosquets délaissés

 CB 86 - Local à poubelles

 CB 87.2 - Sentier

Figure 10 : Cartographie des habitats naturels et artificiels recensés au droit et aux abords de la zone d'étude

#### 4.1.1. Landes, fruticées et prairies (CB 3)

##### 4.1.1.1. Matorral à Oliviers et Lentisques (CB 32.12)



Principal habitat ouvert de la zone d'étude, il est présent sur la partie centrale de celle-ci. On y trouve notamment une strate arborescente typique des versants méditerranéens : Oliviers et Pistachiers lentisques en majorité. La strate herbacée, en développement, est majoritairement représentée par le Brachypode rameux. En bordure Sud du site étudié, on observe un développement plus prononcé de la strate arbustive, indiqué ici par l'association avec un habitats de fourrés.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Matorrals à *Olea europaea* et *Pistacia lentiscus* (F5.12), associé par endroits à des prébois mixtes (G5.62)

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Matorral à Olivier et Lentisques**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Anémone des jardins	<i>Anemone hortensis</i>	Muscari sp.	<i>Muscari sp.</i>
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>	Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>
Barbarée	<i>Barlia robertiana</i>	Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>
<b>Brachypode tronqué</b>	<b><i>Brachypodium retusum</i></b>	Petite Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>
<b>Ciste blanc</b>	<b><i>Cistus albidus</i></b>	<b>Pistachier lentisque</b>	<b><i>Pistacia lentiscus</i></b>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>
Eucalyptus à fruits globuleux	<i>Eucalyptus globulus</i>	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>	Tête d'or	<i>Solidago canadensis</i>
<b>Genêt d'Espagne</b>	<b><i>Genista hispanica</i></b>	Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>		
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Absence d'espèce			

Les espèces en gras sont celles fréquemment rencontrées.

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter la présence d'une espèce végétale exotique envahissante : le Solidage du Canada *Solidago canadensis*.

#### 4.1.1.2. Pelouse calcaire sèche (CB 34)



Ce milieu, peu étendu, se différencie du mattoral par l'absence de *Brachypode rameux*, et par la présence uniquement d'une strate herbacée peu variée, bordée de quelques individus de frênes à fleurs. Le développement trop peu avancé des espèces en présence empêche toute définition plus précise de l'habitat et de ses typologies Corine BIOTOPES et EUNIS.

Ce milieu peut toutefois être approché par la typologie EUNIS : Pelouses sèches (E1).

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l'absence d'espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.1.3. Taillis (CB 31.8E)



Présent à l'entrée de la zone d'étude, on y observe des individus arborescents peu nombreux, et une strate herbacée quasiment absente de par un taillage récent, en cours de recolonisation par les espèces au développement le plus rapide et favorisé en ce début de saison.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Taillis (G5.71).

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Taillis**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Gui blanc	<i>Viscum album</i>	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>
Orme mineur	<i>Ulmus minor</i>	Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>	Orme mineur	<i>Ulmus minor</i>

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l'absence d'espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.2. Forêts et boisements (CB 4)

##### 4.1.2.1. Yeuseraie de Frênes à fleurs (CB 45.315)



Cet habitat est présent en bordure Sud-Ouest de la zone d'étude, et se prolonge ensuite sur le versant Sud du Vallon de l'Ibac. Également identifié au sein de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera », il se rapproche de l'habitat d'intérêt communautaire 9340-7 : Yeuseraie à Frêne à fleurs. Comme indiqué pour ce site Natura 2000, on y retrouve une dominance quasi totale du Frêne à fleurs. D'autres espèces indicatrices d'habitats du 9340 sont également présentes (Clématite flammette, Salsepareille, Nerprun alaterne, Garance voyageuse...). Toutefois, trop peu d'espèces sont présentes pour qualifier l'habitat identifié comme d'intérêt communautaire fonctionnel.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Chênaies à Chêne vert des plaines corses (G2.1215).

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein de la Yeuseraie**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Anémone des jardins	<i>Anemone hortensis</i>	Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Gaillet sp.	<i>Gallium sp.</i>	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregriana</i>	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>	Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Géranium de Robert	<i>Geranium robertianum</i>	Salsepareille rude	<i>Smilax aspera</i>
Himantoglosse de Robert	<i>Himantoglossum robertianum</i>	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Iris sp.	<i>Iris sp.</i>	Véronique sp.	<i>Veronica sp.</i>
Laïche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	Vesce sp.	<i>Vicia sp.</i>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	Violette	<i>Viola odorata</i>
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>	Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i>
Pistachier lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>		
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>	Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>	Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>		
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>		

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l'absence d'espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.2.2. Boisement clair mixte d'Oliviers et de Pins noirs (CB 45.1 x 42.6)



Présent sur la majeure partie Est de la zone d'étude, il s'agit d'un boisement résiduel très clair où l'on observe majoritairement des oliviers et des pins noirs. Les strates herbacées et arbustives, peu variées, présentent des espèces appréciant les milieux ombragés. Une potentielle perturbation récente (entretien) peut expliquer également le faible nombre d'espèces inventoriées.

Ce milieu peut être approché par les typologies EUNIS : Boisements à *Ceratonia siliqua* et *Olea europea* et *Pinus nigra* (G2.4 et G3.5).

Un boisement d'Oliviers et de Caroubes est d'intérêt communautaire. Toutefois, l'absence de ce dernier et la combinaison avec la présence de pins noirs prive cet habitat de tout intérêt communautaire.

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein du Boisement d'Oliviers et de pins noirs**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Cymbalaire des murailles	<i>Cymbalaria muralis</i>	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Ellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>	Silène sp.	<i>Silene sp.</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>	Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>	Pin noir	<i>Pinus nigra</i>
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>		

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l'absence d'espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.3. Cours d'eau temporaires



Deux linéaires transitent via la zone d'étude. Ils sont originaires du rejet d'eaux pluviales et de ruissellement pour l'entité Nord, et d'eaux pluviales collectées par le versant pour l'entité Sud. Ces deux linéaires présentent la particularité d'être à sec sur leur moitié aval. A mi-chemin, une rétention d'eau sans débordement est observée. Dans le cas de l'entité Sud, la portion traversant la yeuseraie de Frênes à fleurs est très majoritairement recouverte de Laïche pendante *Carex pendula*, associée à d'autres espèces typiques de bords de cours d'eau et de zones humides. Ces micro-habitats sont observés sur 1 à 1,5 m de part et d'autre du ruisseau.

Si la dénomination Corine BIOTOPES amène à rapprocher ce milieu de l'habitat d'intérêt communautaire 3290 : Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*, aucune des espèces indicatrices n'est observée.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Eaux courantes temporaires (C2.5).

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des abords des cours d'eau**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Acanthe à feuilles molles	<i>Acanthus mollis</i>	Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus</i>
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	Iris sp.	<i>Iris sp.</i>
Anémone des jardins	<i>Anemone hortensis</i>	Jonc sp.	<i>Juncus sp.</i>
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>	Muscari sp.	<i>Muscari sp.</i>
Chou potager	<i>Brassica oleracea</i>	Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>	Véronique sp.	<i>Veronica sp.</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>	Orne	<i>Fraxinus ornus</i>
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>		

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l’absence d’espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.4. Paysages artificiels et perturbés (CB 8)

##### 4.1.4.1. Parterre de fleurs, avec arbres et avec bosquets délaissés (CB 85.14 x 87.2)



Situés en limite Nord et Nord-Ouest du Site, ces habitats observent un fort remaniement par l’homme. Un ancien usage récréatif (associé à des entretiens réguliers, peut expliquer la forte densité d’espèces horticoles et/ou à usage ornemental.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Parterres, tonnelles et massifs d’arbustes des jardins publics x Communautés rudérales (I2.11 x E5.12).

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des bosquets**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Acanthe à feuilles molles	<i>Acanthus mollis</i>	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Anémone des jardins	<i>Anemone hortensis</i>	Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	Oloptum millet	<i>Oloptum miliaceum</i>
Chardon laiteux	<i>Galactites tomentosa</i>	Pissenlit officinal	<i>taraxacum officinale</i>
Chou potager	<i>Brassica oleracea</i>	Pistachier lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Fumeterre grimpante	<i>Fumaria capreolata</i>	Réséda raiponce	<i>Reseda phyteuma</i>
Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>	Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
Géranium de Robert	<i>Geranium robertianum</i>	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	Rumex	<i>Rumex sp.</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>	Pistachier lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>
Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>		
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>		

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l’absence d’espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.4.2. Cabane délaissée (CB 87.2)



Ce micro-habitat constitue en un apprivoisement d’individus arborés et arbustifs dans un objectif de loisir. L’abandon de cette cabane tend à faire réapparaître des espèces pionnières issues des habitats attenants.

Ce milieu peut être approché par la typologie EUNIS : Communautés rudérales (E5.12).

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l’absence d’espèce végétale exotique envahissante.

#### 4.1.4.3. Sentiers (CB 87.2)



Traversant la quasi-totalité du site, de manière plus ou moins marquée, on y trouve une diversité d’espèces herbacée modérée, portée par des espèces opportunistes et typiques des zones piétinées.

Ce milieu correspond à la typologie EUNIS : Sentiers (H5.61)

La liste des espèces végétales rencontrées au sein de cet habitat sont recensées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : Liste des espèces végétales rencontrées au sein des sentiers**

Strate herbacée			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Pissenlit officinal	<i>taraxacum officinale</i>
Gaïlet sp.	<i>Gallium sp.</i>	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Gaïlet de Poméranie	<i>Gallium aparine</i>	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
Hélianthème nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>	Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris</i>	Véronique sp.	<i>Veronica sp.</i>
Pâquerette pappuleuse	<i>Bellis perenna</i>	Vesce sp.	<i>Vicia sp.</i>
Strate arbustive			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Cyprès toujours vert	<i>Cupressus sempervirens</i>	Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>
Strate arborescente			
Nom Français	Nom scientifique	Nom Français	Nom scientifique
Absence d'espèce			

Aucune des espèces végétales rencontrées ne présente de statut de conservation ou de protection particulier.

Selon la liste des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CBN méditerranéen de Porquerolles, 2020), il est à noter l'absence d'espèce végétale exotique envahissante.

## 4.2. Recherche spécifique de la Nivéole de Nice

En raison du contexte de la zone d'étude, des recherches spécifiques de la Nivéole de Nice ont été menées. Aucun plant de cette espèce n'a pu être observé.

Cependant, d'autres espèces possédant la même période de floraison (Mars/Avril) ont été observées telles que :

- *Himantoglossum robertianum* (février/avril) ;
- *Anemone hortensis* (mars/avril) ;

Par ailleurs, des espèces à floraison plus tardive ont également été inventoriées :

- *Helianthemum nummularium* (mai/août) ;
- *Euphorbia nicaeensis* (mai/juillet).

**De fait, il peut donc être conclu à l'absence de la Nivéole de Nice sur les terrains étudiés lors de la session de Mars 2022.**

### 4.3. Recensement de la faune

#### 4.3.1. Mammifères terrestres

Lors de cette session en période hivernale, aucun individu de mammifère terrestre n’a été observé. Toutefois, des indices de présence de l’Ecureuil roux ont pu être relevés sur le périmètre d’étude. Cette espèce fait l’objet d’une protection nationale des individus et de leurs habitats.

**Tableau 15 : Statuts de protection et de conservation des mammifères terrestres présents**

TAXONS		Directive Habitats	STATUTS DE PROTECTION		ETAT DE CONSERVATION			
Nom vernaculaire	Nom scientifique		National	Régional	Mondial	Européen	National	Régional
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		Art.2		LC	LC	LC	-

#### LEGENDE

##### Liste rouge

LC Préoccupation mineure ; NT Quasi menacée ; EN En danger ; VU Vulnérable ; NA Non applicable ; DD Données insuffisantes ; RE Disparue au niveau régional ; CR En danger critique.

##### Directive Habitats – Faune – Flore

Annexe I : types d’habitats naturels d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).

Annexe II : espèces animales et végétales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Annexe III : critères de sélection de sélection des sites susceptibles d’être identifiés comme d’importance communautaire et désignés comme ZSC.

Annexe IV : espèces animales et végétales d’intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l’annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

Annexe V : espèces animales et végétales d’intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l’exploitation sont susceptibles de faire l’objet de mesures de gestion.

Annexe VI : méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

##### Protection nationale (Arrêté du 23 avril 2007)

Art.2 : Protection des spécimens et de leurs habitats

Les individus utilisent notamment les pins noirs en place comme ressource trophique. Il n’est pas exclu que les individus transitent également par la ZSC attenante, et par les zones urbanisées.

**Les enjeux concernant les mammifères terrestres sur l’emprise étudiée sont jugés faibles à modérés.**

### **4.3.2. Avifaune**

#### **4.3.2.1. Période de migration et de nidification précoce**

Le recensement avifaunistique de la session printanière précoce a permis de mettre en avant un cortège de **14 espèces présentes sur le site ou à sa proximité immédiate.**

Les taxons observés se répartissent en plusieurs cortèges :

- un cortège d'espèces ubiquistes peu exigeantes et fréquentant une grande diversité de milieux naturels, semi-naturels et anthropisés : le Pigeon ramier, la Pie bavarde...
- un cortège d'espèces inféodées aux milieux boisés, buissonnants, et aux lisères avec les milieux ouverts : les mésange bleues et noires, la Fauvette mélanocéphale...

Parmi les individus observés, **on observe de nombreux comportements associés à une nidification possible (des mâles chanteurs en présence notamment).**

Parmi les 14 espèces recensées, **10 font l'objet d'une protection au niveau national, par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (article 3).** Pour celles-ci, *« sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :*

- *la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;*
- *la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;*
- *la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.*

*Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

*Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :*

- *dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ;*
- *dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée. »*

**Aucune des espèces observées n'est inscrite à l'annexe I de la Directive 2009/147/CE (dite directive « Oiseaux »).**

Il n'a pas été visualisé de phénomène de migration de haut vol lors des investigations réalisées.

Les intérêts du site sont notamment liés à la présence d'une mosaïque d'habitats ouverts, buissonnants et boisés.

**Les enjeux avifaunistiques sont jugés globalement faibles en période de migration pré-nuptiale mais potentiellement modérés en période de nidification.**

L'ensemble des espèces contactées lors de la session réalisée sont présentées dans le tableau suivant. Les statuts de protection et de conservation y sont associés.

Seul le Serin cini, observé uniquement à proximité du site, présente des statuts de conservation défavorables (national et régional).

#### LEGENDE

**Liste rouge :**

LC Préoccupation mineure ; NT Quasi menacée ; EN En danger ; VU Vulnérable ; NA Non applicable ; DD Données insuffisantes ; RE Disparue au niveau régional ; CR En danger critique ;

**Directive Oiseaux :**

Annexe I : 74 espèces qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.

Annexe II : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Annexe III : 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation

**Statut de protection national :**

Article 3 : Protection des spécimens d'espèce et de leurs habitats (site de repos, reproduction...)

Article 4 : Protection des spécimens d'espèce (œufs, nids, couvées, juvéniles, adultes...)

Ch. : espèce considérée comme chassable au niveau national.

**Déterminante ZNIEFF**

Oui (R) : Espèce déterminante à l'échelle régionale ;

Oui (D) : Espèce déterminante à l'échelle départementale.

**Tableau 16 : Espèces d'oiseaux recensées et statuts de protection en période de migration et de nidification précoce**

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	STATUT DE PROTECTION NATIONAL	ETAT DE CONSERVATION (de passage)		ETAT DE CONSERVATION (Nicheur)		DETERMINANTE ZNIEFF	Codes ATLAS et comportements associés	Statut nicheur sur site
Nom vernaculaire	Nom scientifique			National	Régional	National	Régional			
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>		Art.3	-	-	NT	LC		2 - Trois à 4 mâles chanteurs	Possible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann.2		NAd	NAd	LC	LC		1 - Plusieurs individus présents	Possible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Art.3	NAb	NAb	LC	LC		2 - Mâles chanteurs	Possible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		1 - Plusieurs individus présents	Possible
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		1 - Plusieurs individus présents	Possible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Ann.2		-	-	LC	LC		1 - Plusieurs individus présents	Possible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Ann.3		NAd	NAd	LC	LC		1 - Plusieurs individus présents	Possible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		2 - Mâles chanteurs	Possible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		1 - Individus présents	Possible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		2 - Mâles chanteurs	Possible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Art.3	NAd	NAd	LC	LC		1 - Une femelle présente	Possible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Art.3	NAd	NAd	VU	NT		2 - Mâle chanteur hors site	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Ann.2		NAd	NAd	LC	LC		5 - Individus en parade hors site	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Art.3	-	-	LC	LC		1 - Individus présents	Possible

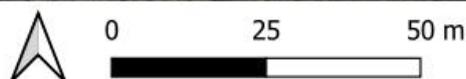
### 4.3.3. Chiroptères

#### 4.3.3.1. Recherche de gîtes

Une évaluation visuelle des arbres et des constructions anthropiques présents au droit de la zone d'étude a été effectuée lors des investigations. L'objectif est de rechercher des indices de présence avérée (guano, auréole brune) ou potentielle (fissure étroite, écorce décollée, gélivures, blessures, trous).

**Au vu des constats explicités plus bas, les enjeux concernant les gîtes à Chiroptères peuvent être qualifiés de faibles à modérés.**

La carte et le listing ci-après mettent en évidence les arbres remarquables (10) présentant une réelle potentialité d'accueil pour les chiroptères. Quatre arbres font état d'une potentialité d'accueil de chiroptères modérée. Cette potentialité est notamment liée aux décolllements d'écorce et ouverture de troncs sur les arbres concernés.



#### Légende :

Périmètre d'étude

 Immédiat

 Étendu

Niveau d'enjeu des arbres évalués

 Faible

 Modéré

**Figure 11 : Localisation des arbres gîtes potentiels et/ou remarquables pour les chiroptères**

**Tableau 17 : Listing des arbres gîtes potentiels pour les Chiroptères au sein du site**

ID	Essence	Coordonnée X En Lambert 93 (m)	Coordonnée Y En Lambert 93 (m)	Etat	ECOR	BLES	CAV	COLEO	Remarques	Potentialité
1	Olivier	1050696,52	6302296,17	Mort		X	X			Faible
2	Olivier	1050717,44	6302311,16	Mort		X	X			Faible
3	Olivier	1050719,65	6302312,97	Mort		X	X			Faible
4	Olivier	1050728,75	6302317,65	Mort		X	X			Faible
5	Olivier	1050709,98	6302326,56	Mort		X	X			Faible
6	Olivier	1050706,6	6302325,91	Mort		X	X			Faible
7	Olivier	1050708,44	6302348,89	Vivant	X	X	X			Modéré
8	Olivier	1050712,21	6302341,99	Vivant	X	X	X			Modéré
9	Olivier	1050709,11	6302355,36	Vivant	X	X	X			Modéré
10	Olivier	1050714,14	6302350,28	Vivant	X	X	X			Modéré

ECOR : Ecorce décollée

BLES : Blessures (branches ou tronc cassés, trou, fissure...)

CAV : Cavité arboricole (naturelle ou loge de pic)

COLEO : Trace de présence de coléoptères saproxylophages

IS : Insectes saproxylophages

#### **4.3.4. Amphibiens**

Au sein du périmètre d'étude, aucun amphibien n'a été contacté lors des investigations, diurnes ou nocturnes. En revanche, des grenouilles vertes (Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*) ont pu être entendues plus en aval dans la vallée. De ce fait, l'absence de contact de ce taxon sur le site n'est pas uniquement dû à la période d'investigations.

Toutefois, il n'est pas exclu que des amphibiens utilisent les zones en eau et les boisements ponctuellement dans leur cycle biologique.

Il est à noter que les cours d'eau intermittents présents ne correspondent pas aux habitats propices au Spéléomante de Strinati (*Speleomantes strinati*).

**Les enjeux concernant les amphibiens sont jugés faibles sur l'assiette foncière, mais potentiellement modérés aux abords.**

#### **4.3.5. Reptiles**

Lors des investigations réalisées, aucun individu de reptile n'a pu être observé au sein du périmètre d'étude. Toutefois, au vu des habitats recensés, et plus particulièrement l'association des lisières de boisement, des ronciers et des murets, la présence de plusieurs espèces de reptiles (Lézards, Couleuvres, Orvets...) est hautement probable. La présence du Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*) n'est également pas à exclure, cette espèce étant déjà référencée sur la commune.

**Les enjeux concernant les reptiles sur l'emprise du projet sont jugés potentiellement faibles à potentiellement forts.**

#### **4.3.6. Insectes**

##### **4.3.6.1. Lépidoptères, Odonates et Orthoptères**

Lors des sessions d'investigation menées, aucune espèce n'a pu être observée. Cela peut notamment être expliqué par la période d'investigation, peu favorable à l'inventaire de ce taxon.

Au vu des habitats présents et de l'entretien opéré sur le site, les potentialités d'accueil d'insectes sont liées aux espaces herbacées les plus développés.

En l'absence constatée de Peucedan officinal (*Peucedanum officinale*), la présence de la Noctuelle des Peucedans est peu probable. Toutefois, les inventaires ayant été réalisés hors période favorable, il est impossible d'exclure sa présence.

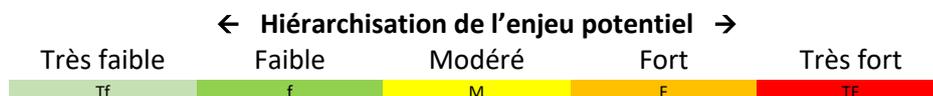
##### **4.3.6.2. Insectes saproxylophages**

Il est à noter l'absence d'indices relatifs à la présence d'insectes saproxylophages au droit de l'assiette foncière étudiée.

**Les enjeux concernant les insectes sur l'emprise du projet sont jugés faibles à potentiellement modérés.**

## 5. SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES POTENTIELS

Les investigations effectuées sur la zone d'étude permettent d'évaluer **les enjeux évalués** et la sensibilité du site dans sa globalité.



Une hiérarchisation des enjeux potentiels liés à l'état initial et à la visite de site est proposée dans le tableau suivant. Les marges d'enjeux potentiels (faible à modéré par exemple), sont illustrés par le remplissage de l'ensemble des colonnes associées aux enjeux potentiels.

**Tableau 18 : Hiérarchisation des enjeux écologiques**

CATEGORIE	SYNTHÈSE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX POTENTIELS	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX POTENTIELS				
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaire</b>	<p>Le site est exclu de toute zone d'intérêt écologique à portée réglementaire.</p> <p>Le zonage d'intérêt écologique à portée réglementaire « Corniches de la Riviera », le plus proche, est localisé à 43 m au Sud et 75 m au Nord de la zone d'étude.</p> <p>Certaines des espèces ciblées par les zonages recensés sont susceptibles de fréquenter le site étudié.</p>			M		
<b>Zones d'intérêt écologique non réglementaire</b>	<p>La ZNIEFF I 930020140 « Grande corniche et plateau de la justice » inclus partiellement la zone d'étude.</p> <p>Les espèces ciblées par les différents zonages recensés sont susceptibles de fréquenter le site étudié.</p>			M		
<b>Trame verte et bleue</b>	<p>Les terrains étudiés sont inclus au sein d'un réservoir de biodiversité dont on ne connaît pas la sous-trame.</p> <p>Bordés par une zone d'habitations assez regroupées au Nord, les terrains et leurs abords observent la proximité de parcelles non-construites, au Sud, recouverte du même type de végétation qu'au droit de la zone d'étude. Ce sont des milieux ouverts avec une végétation herbacée voire buissonnante.</p>			M		
<b>Habitats floristiques</b>	Au droit de la zone d'étude, il est à noter la présence d'habitats naturels et semi naturels. Au regard des espèces floristiques recensées, ces habitats ne présentent d'intérêt communautaire ou de protection particulière. Toutefois, des habitats arbustifs et arborescents en périphérie sont proches d'habitats d'intérêt communautaire.		f	M		
<b>Espèces végétales</b>	Aucune espèce végétale ne présente de statut particulier à l'échelle nationale ou locale. Les recherches spécifiques de la Nivéole de Nice ont conclu à son absence.		f			
<b>Espèces végétales invasives</b>	Un pied de Solidage du Canada a été observé.		f			
<b>Mammifères terrestres</b>	L'Ecureuil roux utilise la zone d'étude. L'espèce est protégée à l'échelle nationale (individus et habitats).		f	M		
<b>Chiroptères</b>	La recherche de gîtes a fait état de plusieurs arbres gîtes potentiels. Dont plusieurs arbres à potentialité d'accueil modérée. Le site peut constituer une zone de chasse et de transit.		f	M		

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX POTENTIELS	HIERARCHISATION DES ENJEUX POTENTIELS				
<p><b>Oiseaux</b></p>	<p>Le recensement avifaunistique de la session printanière précoce a permis de mettre en avant un cortège de 14 espèces présentes sur le site ou à sa proximité immédiate. Dix d'entre elles 10 font l'objet d'une protection au niveau national. On observe de nombreux comportements associés à une nidification possible. Aucune des espèces observées n'est inscrite à l'annexe I de la Directive 2009/147/CE (dite directive « Oiseaux »).</p>		f	M		
<p><b>Insectes</b></p>	<p>Au vu des habitats présents, les potentialités d'accueil d'insectes sont liées aux espaces herbacées les plus développés. Il est à noter l'absence d'indices relatifs à la présence d'insectes saproxylophages au droit de l'assiette foncière étudiée, ainsi que de l'absence lors des investigations du Peucedan officinal, plante hôte de la Noctuelle des Peucedans.</p>		f	M		
<p><b>Amphibiens</b></p>	<p>Au sein du périmètre d'étude, aucun amphibien n'a été contacté lors des investigations, diurnes ou nocturnes. Il n'est pas exclu que des amphibiens utilisent les zones en eau et les boisements ponctuellement dans leur cycle biologique.</p>		f			
<p><b>Reptiles</b></p>	<p>Au vu des habitats recensées, et plus particulièrement l'association des lisières de boisement, des ronciers et des murets, la présence de plusieurs espèces de reptiles est hautement probable. La présence du Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>) n'est également pas à exclure, cette espèce étant déjà référencée sur la commune.</p>		f	M	F	

## 6. PRESENTATION DU PROJET

Le plan masse du projet est présenté figure suivante.



Figure 12 : Plan masse projet (mars 2022)

## 7. EVALUATION SOMMAIRE DES IMPACTS POTENTIELS

### 7.1. Incidences temporaires du projet liées aux travaux

Les travaux de défrichage, de terrassement, de construction et d'aménagement menacent directement les individus susceptibles de fréquenter les secteurs concernés et les abords immédiats (ainsi que leurs milieux) en raison de la nature même des travaux, des passages fréquents d'engins, des mouvements de terre et des différents types de perturbations (bruit, vibrations...).

En fonction de la période à laquelle les travaux seront effectués, les impacts sur les espèces seront variables (mortalité sur des individus ou report d'espèces vers des habitats limitrophes). Pour rappel, la période de moindre impact pour la majeure partie des taxons se situe entre septembre et février.

De plus, les travaux entraîneront potentiellement la création de points d'eau temporaires de type mares ou ornières, dus au tassement différentiel des sols. Situés au droit des zones de circulation, de stockage, de terrassement et de construction, ces milieux seront attractifs pour les amphibiens, augmentant ainsi le risque de mortalité.

Les travaux, et plus particulièrement les mouvements de terre sont également un des vecteurs principaux des espèces végétales exotiques envahissantes. La réalisation de ceux-ci sans mise en place de mesures de gestion et de suivi entraînerait le développement et la colonisation de nouveaux milieux par les espèces présentes.

### 7.2. Incidences permanentes du projet en phase d'exploitation

#### **7.2.1. Modification des biotopes**

Le changement d'usage des sols entraînera de forte modification du fonctionnement écologique des lieux, ainsi que la quasi-totalité de ses fonctionnalités.

Le traitement des espaces « naturels » en espaces vert modifiera la biodiversité de manière générale, tant végétale qu'animale.

#### **7.2.2. Réduction des axes déplacement de la faune**

Le changement de vocation des sols fragmenterait directement la trame des milieux ouverts identifiée au sein du SRADDET. Cette trame permet notamment le transit, le repos, d'espèces telles que les passereaux, les petits et moyens mammifères.

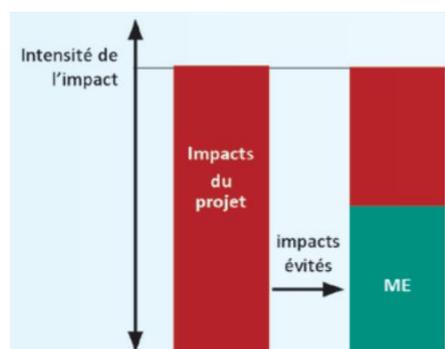
#### **7.2.3. Réduction de l'attrait**

Le retour d'une présence humaine sur le site, jusqu'alors abandonné, pourrait entraîner une gêne permanente pour les espèces les plus farouches et craintives. Une homogénéisation et une perte de la biodiversité, à court, moyen et long terme pourraient alors être observées.

## 8. PISTES DE REFLEXION

### 8.1. Prioriser les mesures d'évitement

Les lignes directrices de la séquence ERC définissent la mesure d'évitement comme étant une « *mesure qui modifie un projet [...] afin de supprimer un impact négatif identifié que [celui-ci] engendrerait* ».



Les mesures d'évitement sont ainsi les seules mesures qui n'ont pas d'impact sur les entités considérées, celles-ci étant laissées en l'état. Elles peuvent néanmoins être complétées par des mesures d'accompagnement qui, en préservant les caractéristiques du milieu, s'assurent de l'évitement à long terme.

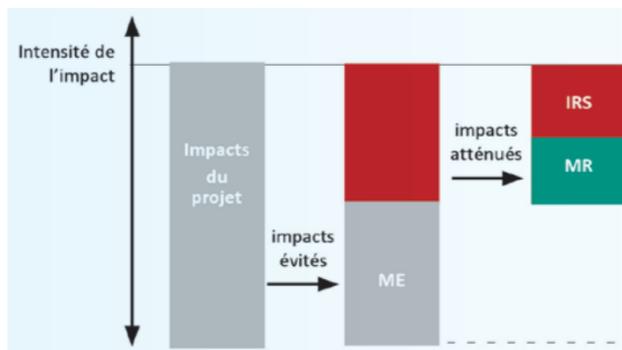
A titre d'exemple, pour une espèce animale, l'évitement garantit l'absence totale d'impacts directs ou indirects sur l'ensemble des individus de la population ciblée et sur les composantes physiques et biologiques nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de son cycle de vie (reproduction, éclosion/naissance/émergence, croissance, migration).

Dans le cas présent, et au vu du plan masse actuel, la principale mesure d'évitement envisageable est :

- ME 1 : Evitement physique total ou partiel d'habitats  
Le plan masse, tel que présenté plus haut, présente des surfaces n'impactant pas l'ensemble de l'assiette foncière. En ce sens, il est envisageable, avec une mise en place conjointe de la ME 2, de considérer certains habitats et milieux comme non-impactés.
- ME 2 : Mise en défens des secteurs sensibles en phase travaux  
Mise en place de balisages et/ou barrières autour des habitats d'espèces non concernés dans le cadre du projet afin d'éviter toute atteinte directe (Habitats à l'Ouest notamment).
- ME 3 : Conservations d'arbres gîtes  
Balisage, mise en défens et conservation d'arbres gîtes potentiels (n°9 et n°10 notamment) pouvant être inclus au plan masse.

## 8.2. Intégrer les mesures de réduction dans la définition du projet

Les lignes directrices de la séquence ERC définissent la mesure de réduction comme étant une « *mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation* ».



Les mesures de réduction sont mises en place au niveau de l'emprise du projet ou à sa proximité immédiate. S'il s'agit de mesures spécifiques à la phase travaux, elles sont mises en œuvre au plus tard au démarrage de la phase travaux (à l'exception des éventuelles mesures de repli du chantier). S'il s'agit de mesures spécifiques à la phase exploitation, elles sont mises en œuvre au plus tard à la mise en service ou au démarrage de l'exploitation.

Concernant le projet faisant l'objet de la présente étude, les principales mesures de réduction à considérer sont les suivantes :

- **MR 1 : Adaptation du calendrier des travaux**  
Il est recommandé de programmer la réalisation des travaux durant la période la moins impactante pour la faune. Cette période de moindre impact pour la réalisation des travaux de gros œuvre se situe de la fin de l'été à la fin de l'hiver, et plus particulièrement d'octobre à la fin février. En effet, à cette période, la quasi-totalité des groupes d'espèces ont réalisé la partie la plus délicate de leurs cycles biologiques (nidification, reproduction).
- **MR 2 : Gestion des systèmes d'éclairage**  
Les éclairages extérieurs et intérieurs seront conçus de manière à réduire les pollutions lumineuses sur et aux abords du site tout en assurant leurs différentes vocations.
- **MR 3 : Mise en place de nichoirs à Oiseaux**  
Afin d'offrir des sites de nidification de substitution et de favoriser la présence d'une avifaune diversifiée au droit de l'emprise, il est proposé la pose de nichoirs à oiseaux permettant de favoriser l'accueil de l'avifaune dans le bâti et dans les espaces verts.
- **MR 4 : Confinement du site en phase chantier**  
Le confinement du site sera réalisé à l'aide de filets à maille fine (barrière anti-intrusion). Ces filets permettront d'éviter la fréquentation du site par les amphibiens pionniers et protégés ayant un fort pouvoir de colonisation.
- **MR 5 : Gestion différenciée des espaces verts**  
Les pelouses et les gazons sont des zones où les usages et les intérêts écologiques peuvent être extrêmement variables. Une gestion par tontes différenciées de ces espaces est souvent bénéfique pour la biodiversité.

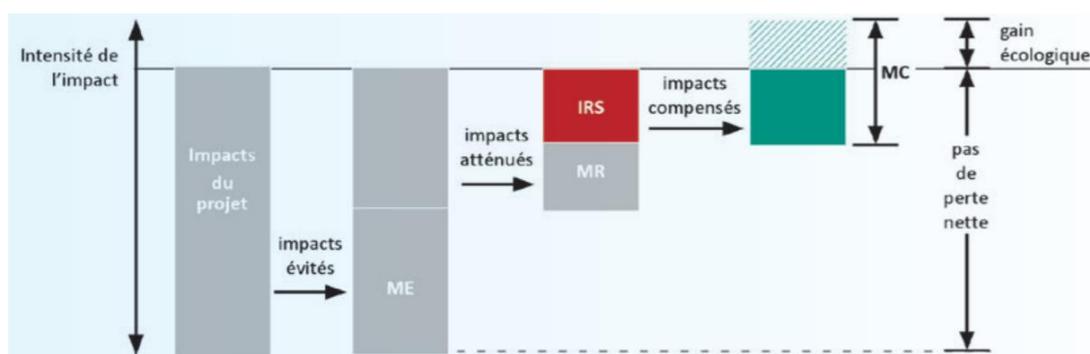
- MR 6 : Création d'hibernaculums pour les reptiles

Il est proposé la mise en place d'un habitat minéral de type hibernaculums afin de favoriser l'accueil de reptiles au sein des espaces verts et des lisières. Cette mesure vise à créer un habitat propice pour où ils pourront se réfugier et également réaliser tout ou partie de leur cycle biologique (hibernation, reproduction, thermorégulation).

### 8.3. Définir les mesures compensatoires

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a réaffirmé (pour les atteintes à la biodiversité) les principes de la séquence ERC et en a renforcé certains (L. 163-1 du code de l'environnement) :

- l'équivalence écologique avec la nécessité de « *compenser dans le respect de leur équivalence* » ;
- l'objectif d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité »,
- **la proximité géographique avec la priorité donnée à la compensation « sur le site endommagé ou, en tout état de cause, à proximité de celui-ci afin de garantir ses fonctionnalités de manière pérenne » ;**
- l'efficacité avec « *l'obligation de résultats* » pour chaque mesure compensatoire ;
- la pérennité avec l'effectivité des mesures de compensation « *pendant toute la durée des atteintes* ».



Il est nécessaire de rappeler que chaque mesure compensatoire est conçue en réponse à un impact résiduel notable (impact subsistant après application des mesures d'évitement puis de réduction). A ce stade, aucune mesure compensatoire n'est définie.

La réalisation de projets sur les zones étudiées pourrait conduire à la destruction d'individus et d'habitats d'espèces protégées nécessitant la mise en œuvre de mesures compensatoires, ainsi que la réalisation d'un dossier de dérogation à la protection des espèces concernées.

**NB : En l'état actuel des connaissances sur la faune, aucune demande de dérogation** (dans le sens de l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées) **ne semble nécessaire.**

## 9. EVALUATION SOMMAIRE DES IMPACTS POTENTIELS SUR LES SITES ET ESPECES DU RESEAU NATURA 2000

Les impacts sont réfléchis vis-à-vis de la ZSC FR9301568 « Corniches de la Riviera », dont deux entités sont présentes à environ 50 m au Sud et 80 m au Nord de la zone d'étude.

### 9.1. Incidences potentielles

Les impacts potentiels, temporaires et permanents, du projet sur le réseau Natura 2000 consistent en la destruction et la perturbation de milieux utilisés par des espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore.

Pour rappel, deux habitats en présence s'approchent d'habitats d'intérêt communautaire (9340-7 et 9320), mais sous des formes dégradées et peu fonctionnelles (voir §4.1). En ce sens les impacts du projet sur ces habitats ne sont pas considérés comme de nature à porter atteinte à la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Les inventaires naturalistes menés en mars 2022 n'ont pas fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire. Toutefois, la présence du Phyllodactyle d'Europe, de la Noctuelle des Peucédans et de chiroptères n'est pas exclue. Les impacts significatifs potentiels sur ces taxons sont la destruction d'habitats et d'individus.

### 9.2. Application de mesures et impacts résiduels.

Dans l'optique de n'avoir aucun impact résiduel significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, l'ensemble des mesures énoncées au paragraphe 8 sont mobilisées.

**La perturbation potentielle d'individus d'espèces et la destruction d'habitats d'espèces en phases travaux et d'exploitation sont les seules incidences résiduelles significatives retenues.**

## 10. CONCLUSION

Les investigations naturalistes réalisées sur les habitats naturels et la faune en mars 2022 ont mis en évidence :

- Des enjeux modérés avec la présence d'un habitat d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000 et la proximité immédiate du site « Corniches de la Riviera » ;
- Des enjeux faibles pour les espèces végétales ;
- Des enjeux faibles liés à la présence d'espèces végétales invasives ;
- Des enjeux modérés pour les mammifères terrestres avec la présence de l'Ecureuil roux ;
- Des enjeux faibles à potentiellement modérés pour les Chiroptères avec la présence de gîtes potentiels de type arboricole et de territoires de chasse potentiels ;
- Des enjeux faibles hors période de nidification pour l'avifaune et un enjeu potentiellement modéré en période de nidification ;
- Des enjeux faibles pour les Amphibiens ;
- Des enjeux faibles à potentiellement forts pour les Reptiles ;
- Des enjeux faibles à modérés pour les Insectes.

Au regard des enjeux mis en évidence par les investigations écologiques et malgré les mesures d'évitement et de réduction proposées, les impacts résiduels potentiels restent significatifs pour certains groupes d'espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles) et les habitats naturels. Ces impacts résiduels portent essentiellement sur la perte d'habitats surfaciques (habitats d'espèces et habitats naturels). Au regard du plan-masse actuellement projeté, ce constat nécessiterait donc la mise en œuvre de mesures compensatoires.

**A ce titre, la maîtrise d'ouvrage devrait réaliser une demande anticipée de dérogation aux mesures de protection au titre L.411-1 et suivants du Code de l'Environnement en raison de :**

- **la capture temporaire des individus avec relâcher immédiat (si nécessaire),**
- **la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées,**
- **la destruction potentielle de l'habitat des espèces considérées.**

**Afin d'assurer la complétude de cette demande, il est préconisé de réaliser une étude écologique couvrant un cycle biologique complet afin de préciser les enjeux écologiques concernant les différents groupes faunistiques (oiseaux et amphibiens) et les espèces floristiques.**

## 11. ANNEXES

### 11.1. Annexe 1 : Liste des espèces végétales

#### LEGENDE

##### Statuts de conservation

**LC** Préoccupation mineure ; **NT** Quasi menacée ; **EN** En danger ; **VU** Vulnérable ; **NA** Non applicable ; **DD** Données insuffisantes ; **RE** Disparue au niveau régional ; **CR** En danger critique ;

##### Directive Habitats – Faune – Flore

Annexe I : types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).

Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Annexe III : critères de sélection de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Annexe VI : méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

##### Protection nationale (Arrêté du 20 janvier 1982)

Annexe 1 : Interdiction en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages

##### Annexe 2 :

- Interdiction de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées ;
- le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.

##### Protection régionale (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Interdiction de détruire, colporter, mettre en vente, vendre, acheter, utiliser tout ou partie des spécimens sauvages (à l'exception des parcelles habituellement cultivées).

##### Déterminante ZNIEFF

Oui (D) : Espèce déterminante ZNIEFF à l'échelle du département.

Oui (R) : Espèce déterminante ZNIEFF à l'échelle de la région.

##### Déterminante ZH

Oui : Espèce inscrite à l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

##### EVEE

Oui : Espèce végétale exotique envahissante réglementée.

TAXONS		Directive Habitats	STATUTS DE PROTECTION			ETAT DE CONSERVATION				Déterminante ZNIEFF	Déterminante ZH	EVEE
Nom vernaculaire	Nom scientifique		National	Régional	Départemental	Mondial	Européen	National	Régional			
Acanthe à feuilles molles	<i>Acanthus mollis</i>					-	-	LC	-			
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>					-	-	LC	-			
Anémone des jardins	<i>Anemone hortensis</i>					-	-	LC	-			
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>					-	LC	LC	-			
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>					DD	-	LC	-			
Barbarée	<i>Barlia robertiana</i>					-	-	-	-			
Bourse à pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>					-	-	LC	-			
Brachypode tronqué	<i>Brachypodium retusum</i>					-	-	LC	-			
Cardère à foulon	<i>Dipsacus fullonum</i>					-	-	LC	-			
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>					-	LC	LC	-			
Chardon laiteux	<i>Galactites tomentosa</i>					-	-	-	-			
Chou potager	<i>Brassica oleracea</i>					VU	-	LC	-			
Ciste blanc	<i>Cistus albidus</i>					-	-	LC	-			
Cymbalaire des murailles	<i>Cymbalaria muralis</i>					-	-	LC	-			
Cyprès toujours vert	<i>Cupressus sempervirens</i>					NA	-	NA	-			
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>					-	-	LC	-			
Ellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>					-	LC	LC	-			
Eucalyptus à fruits globuleux	<i>Eucalyptus globulus</i>					LC	-	-	-			
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>					-	-	LC	-			
Euphorbe réveil matin	<i>Euphorbia helioscopia</i>					-	-	LC	-			
Fumeterre grimpante	<i>Fumaria capreolata</i>					-	-	LC	-			
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>					LC	LC	LC	-			
Gaillet gratteron	<i>Gallium aparine</i>					-	-	-	-			
Gaillet sp.	<i>Gallium sp.</i>					-	-	-	-			
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>					-	-	LC	-			
Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>					LC	LC	LC	-			
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>					-	-	LC	-			
Géranium de Robert	<i>Geranium robertianum</i>					-	-	LC	-			
Gui blanc	<i>Viscum album</i>					-	LC	LC	-			
Hélianthème nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>					-	-	LC	-			
Himantoglosse de Robert	<i>Himantoglossum robertianum</i>					-	NT	LC	-			
Houblon lupulin	<i>Humulus lupulus</i>					-	LC	LC	-		Oui	
Iris sp.	<i>Iris sp.</i>					-	-	-	-			
Jacobée commune	<i>Jacobaea vulgaris</i>					-	-	LC	-			
Jonc sp.	<i>Juncus sp.</i>					-	-	-	-			
Laîche à épis pendants	<i>Carex pendula</i>					-	-	LC	-		Oui	
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>					-	-	LC	-			
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>					-	-	LC	-			
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>					LC	NA	LC	-			
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>					-	-	LC	-			
Muscari sp.	<i>Muscari sp.</i>					-	-	-	-			
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>					-	LC	LC	-			
Olivier d'Europe	<i>Olea europaea</i>					-	LC	LC	-			
Oloptum millet	<i>Oloptum miliaceum</i>					-	-	LC	-			

TAXONS		Directive Habitats	STATUTS DE PROTECTION			ETAT DE CONSERVATION				Déterminante ZNIEFF	Déterminante ZH	EVEE
Nom vernaculaire	Nom scientifique		National	Régional	Départemental	Mondial	Européen	National	Régional			
Orme mineur	<i>Ulmus minor</i>					LC	LC	LC	-			
Orne	<i>Fraxinus ornus</i>					NA	LC	LC	-			
Orpin âcre	<i>Sedum acre</i>					-	LC	LC	-			
Pâquerette pappuleuse	<i>Bellis perenna</i>					-	-	-	-			
Petite Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>					-	-	-	-			
Pin noir	<i>Pinus nigra</i>					LC	NA	LC	-			
Pissenlit officinal	<i>taraxacum officinale</i>					-	DD	LC	-			
Pistachier lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>					LC	LC	LC	-			
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>					-	LC	LC	-			
Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>					-	LC	LC	-			
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>					-	-	LC	-			
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>					LC	LC	LC	-			
Prunier épineux	<i>Prunus spinosa</i>					LC	LC	LC	-			
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>					-	LC	LC	-		Oui	
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>					-	LC	LC	-			
Réséda raiponce	<i>Reseda phyteuma</i>					-	-	LC	-			
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>					-	LC	LC	-		Oui	
Ronce ligneuse	<i>Rubus fruticosus</i>					-	DD	-	-			
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>					-	LC	LC	-			
Rumex sp.	<i>Rumex sp.</i>					-	-	-	-			
Salsepareille rude	<i>Smilax aspera</i>					-	LC	LC	-			
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>					-	-	LC	-			
Silène sp.	<i>Silene sp.</i>					-	-	-	-			
Tête d'or	<i>Solidago canadensis</i>					-	-	NA	-			
Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>					NA	LC	LC	-			
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>					-	LC	LC	-			
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>					-	-	LC	-			
Véronique sp.	<i>Veronica sp.</i>					-	-	-	-			
Vesce sp.	<i>Vicia sp.</i>					-	-	-	-			
Violette	<i>Viola odorata</i>					-	LC	LC	-			
Viorne tin	<i>Viburnum tinus</i>					NA	LC	LC	-			

